

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-043

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 juin 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 juin 2016.

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en sa séance du 27 juin 2006 ;

Point de l'ordre du jour : 1ère Partie : P6 – Projet labélisation HRS4R (Human Ressources Strategy for Researchers)

Exposé de la décision :

Historique :

La Commission européenne a publié une charte de bonnes pratiques dénommée HRS4R visant, dans l'esprit de la charte européenne du chercheur, à s'appliquer pour l'emploi des personnels de recherche.

Cette démarche a été approuvée par le Comité technique et le Conseil académique en formation restreinte.

Problématique :

Il est proposé au Conseil d'administration de candidater à une labellisation HRS4R, sachant par ailleurs que ce label de qualité a certainement vocation à faire partie des critères d'attribution des fonds européens.

Proposition de décision soumise au Conseil :

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le dossier de demande de labellisation HRS4R et son dépôt auprès de la Commission européenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 35
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 32
Abstentions : 0
Votes exprimés :
Contre : 0
Pour : 32

Fait à Paris, le 29 juin 2016

Le Président


Frédéric BARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

05 JUL. 2016
05 JUL. 2016